

Tsav
Chabbat Hagadol
 28 Mars 2026
 10 Nissan 5786
1440



	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h55	20h03	20h53
Lyon	18h44	19h49	20h35
Marseille	18h41	19h43	20h27
Tel Aviv	18h36	19h35	20h11
Jérusalem	18h19	19h33	20h13

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
 Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 02 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
 Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
 Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
 Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 8 Nissan, Rabbi Chlomo Mossaïov

Le 9, Rabbi Arié Lévine

Le 10, Rabbi Chalom Messas, Rav de Jérusalem

Le 11, Rabbi Moché bar Na'hman, le Ramban

Le 12, Rabbi Chimchon Pinkus

Le 13, Rabbi Moché Alchikh

Le 14, Rabbi Avraham Yaffén, Roch Yéchiva de Novardok

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le zèle, moteur de la reconnaissance

« Si c'est par reconnaissance qu'on en fait hommage, on offrira, avec cette victime de reconnaissance, des gâteaux azymes pétris à l'huile, des galettes azymes ointes d'huile ; puis, de la fleur de farine échaudée, en gâteaux pétris à l'huile. »

(Vayikra 7, 12)

Ce verset évoque le sacrifice de reconnaissance, apporté à l'Éternel en remerciement d'un miracle accompli en sa faveur. Il était notamment offert par des personnes ayant traversé la mer ou le désert, des malades qui avaient guéri ou des prisonniers qui avaient été libérés (cf. Rachi sur Zéva'him 7a). Ce type de sacrifice habitait l'homme à exprimer sa reconnaissance au Créateur pour tous Ses bienfaits, conformément à l'injonction du roi David : « Qu'ils rendent grâce à l'Éternel pour Sa bonté, pour Ses miracles en faveur des hommes ! Qu'ils immolent des sacrifices de reconnaissance (...) ! » (Téhilim 107, 21-22)

Le but essentiel de la soirée du Séder est également d'exprimer notre reconnaissance à Dieu. Dans le monde entier, les Juifs se rassemblent autour d'une table pour louer le Tout-Puissant, qui les a libérés de l'esclavage égyptien. En outre, le Zohar affirme (II, 40b) qu'au moment où nous louons le Saint béni soit-Il et Le remercions pour tous les miracles qu'Il a accomplis en Égypte, Il rassemble Sa cour céleste pour lui dire : « Venez donc écouter le récit de Ma gloire que font Mes enfants, heureux que Je les aie libérés ! » Les anges, à leur tour, louent alors l'Éternel pour Son peuple saint qui habite sur terre, et le pouvoir des sphères célestes se trouve ainsi renforcé.

Cela nous montre combien il nous appartient de remercier notre Créateur de tout cœur pour les bienfaits permanents qu'Il nous prodigue à chaque étape de notre vie et à toute heure de la journée, depuis le matin où nous Le remercions de nous avoir rendu notre âme en prononçant « Modé Ani (...) », jusqu'au soir où nous La Lui confions à nouveau, avant de dormir, en disant : « Dans Ta main, je dépose mon âme ». Si nous proclamons certes tous : « Je Te remercie, Roi vivant et éternel, de m'avoir rendu mon âme avec compassion, grande est Ta confiance » [traduction de « Modé Ani (...) »], il convient cependant de se demander si nous réfléchissons au sens de ces mots et sommes réellement pénétrés par un profond sentiment de reconnaissance pour le miracle qu'ils évoquent. Le fait de se lever tous les matins en bonne santé ne doit pas nous induire en erreur et nous mener à penser qu'il n'y aurait pas lieu, pour cela, de louer notre Créateur. Considérer qu'un nouveau jour est la suite naturelle du précédent et s'abstenir de

s'en réjouir et d'en remercier le Très-Haut représente une grave erreur. Cette conception erronée semble être la conséquence directe d'une appréciation défectueuse des bienfaits divins, encore aggravée par la force de l'habitude.

Pourtant, si l'on menait une enquête sur le sujet, on découvrirait qu'il existe un pourcentage non négligeable de personnes qui, le soir, regagnent leur lit en parfaite santé sans avoir néanmoins le mérite de se réveiller le lendemain matin. De même, à combien d'individus, qui sont allés dormir avec la certitude d'être en bonne santé, a-t-il été révélé le lendemain une grave maladie ! Par conséquent, le seul fait que nous puissions nous lever chaque matin en parfaite santé nous rend redevables d'une louange, exprimée avec joie du plus profond de notre être, à notre Créateur, qui, dans Sa grande miséricorde, nous a une fois de plus rendu notre âme dans un corps sain.

En fait, seuls le zèle et la vivacité permettent à l'homme de réaliser la mesure des bienfaits de l'Éternel et, en conséquence, de L'en remercier de tout son être, animé d'un réel sentiment de reconnaissance. L'auteur du Choul'han Aroukh nous fournit d'ailleurs une preuve à l'appui, à travers son injonction : « Qu'il se renforce comme un lion pour se lever le matin afin de servir son Créateur ! » (Ora'h 'Haïm 1, 1) Lorsqu'un homme se lève avec empressement et prononce Modé Ani avec joie, il entraîne un courant de bénédictions sur l'ensemble de sa journée, du début jusqu'à la fin.

Personnellement, je peux témoigner que mon père, le Tsaddik Rabbi Moché Aaron Pinto, de mémoire bénie, nous a légué cette vertu de zèle. En s'appuyant sur le verset des Proverbes « Vois cet homme diligent dans son travail : il pourra paraître devant les rois » (Michlé 22, 29), il répétait inlassablement que le zèle détermine la moitié du mazal, enseignement qui s'est ancré en nous. En d'autres termes, le zèle est, en quelque sorte, le réceptacle permettant à l'homme d'être gratifié de toutes les bénédictions. Par conséquent, le paresseux perd tous ces avantages, puisque, lorsque se présente le moment propice pour les recevoir, il n'en est pas digne, ne s'y étant pas préparé.

Qu'il soit de la volonté de notre Créateur que nous méritions d'éprouver de la reconnaissance pour Lui et que nous puissions ainsi Le remercier pour Son infinie bonté, car « Il est bon de rendre grâce à l'Éternel, de chanter en l'honneur de Ton Nom, ô Dieu suprême » (Téhilim 92, 2).





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les matsot de la simplicité

Dans la maison de mes parents, au Maroc, comme dans toute maison juive, pendant Pessa'h, nous ne mangions que des pommes de terre, des matsot et un peu de poulet. Nous ne connaissions pas, à l'époque, l'immense choix de nourriture cachère produite spécialement pour Pessa'h : gâteaux, boissons et autres gâteries avec de très bonnes certifications de cachéroute. Et pourtant, grâce à D.ieu, nous n'avions pas besoin de tout cela. De la matsa et de l'eau nous suffisaient très bien. Cela dit, l'ambiance si particulière de la fête et le changement qu'on y ressentait faisaient de nous les plus heureux des enfants et, en dépit de la nourriture restreinte, nous ressentions une véritable élévation et une jouissance spirituelle intense. Ce sentiment, qui reste gravé dans ma mémoire, continue à imprégner ma vie d'adulte.

Souvent, dans la vie de tous les jours, nous désirons agrémenter nos repas de toutes sortes de mets raffinés et variés. Mais voilà qu'arrive la fête de Pessa'h, laquelle nous montre que tout cela n'est que vanité. Car il est possible de tenir une semaine – et même plus – en se contentant de matsa, de pommes de terre et d'eau, sans cette profusion matérielle qui n'est en fait que l'un des avatars du mauvais penchant cherchant à nous entraîner vers les envies et les futilités.

Au contraire, c'est justement en se contentant de peu et en diminuant cette abondance matérielle que l'homme peut s'élever et s'épanouir spirituellement.

DE LA HAFTARA

« Alors l'Éternel prendra plaisir aux offrandes de Yéhoua (...) » (Malakhi 3)

Dans la Haftara est mentionné le fait que le Saint béni soit-Il nous enverra Elyahou Hanavi pour nous annoncer l'imminence de la délivrance finale, ce qui n'est pas sans rappeler le Chabbat Hagadol, où l'Éternel envoya Moché annoncer la délivrance d'Égypte.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

La définition d'un apikoros

L'apikoros (renégat), que l'on doit blâmer et auquel on doit témoigner son mépris est celui qui renie la Torah ou la prophétie, qu'il s'agisse de la Torah orale ou écrite. Même s'il ne renie qu'un seul verset ou raisonnement de nos Sages, tout en acceptant le reste comme vrai, il mérite d'être qualifié d'apikoros.

Résumé des lois de cachérisation des ustensiles

1. Les ustensiles utilisés avec du 'hamets ne pourront être utilisés à Pessa'h sans cachérisation préalable. Cet interdit entre en vigueur à partir du moment où il est interdit de manger du 'hamets la veille de Pessa'h. Le mode de cachérisation de chaque ustensile dépend de son utilisation, comme nous allons l'expliquer ci-après.

2. Pour chaque ustensile, on se base sur son utilisation principale pour déterminer son mode de cachérisation. S'il s'agit, par exemple, d'un ustensile généralement utilisé avec du liquide, on le cachérifiera en procédant à la hagala. Par contre, s'il est généralement utilisé à sec, comme les plaques d'un four électrique, on procédera au liboun. Notons cependant qu'un ustensile généralement utilisé d'une manière qui en aurait permis l'utilisation à Pessa'h et qui serait entré une seule fois en contact avec du 'hamets à chaud devra être cachérisé. Quelques exemples : une bouilloire sur laquelle on aurait occasionnellement posé un borekas pour le réchauffer, un couteau destiné à couper le pain qui aurait été utilisé même une seule fois pour couper un gâteau chaud, ou une théière qui serait entrée en contact avec du pain quand elle était chaude – dans tous ces cas, si on veut utiliser l'ustensile à Pessa'h, il devra être cachérisé conformément à la Halakha.

3. Les broches utilisées pour faire rôtir de la viande et qui sont parfois en contact avec du 'hamets, étant donné qu'elles ne sont pas utilisées avec des liquides, il faudra les cachériser par le liboun – les passer au feu jusqu'à ce qu'elles dégagent des étincelles. La hagala ne sera pas valable dans ce cas.

4. Les plaques sur lesquelles on cuit notamment les 'halot devront être cachérisées par le liboun ou remplacées pour d'autres neuves ou n'ayant été utilisées qu'à Pessa'h.

5. Four électrique : il faudra le nettoyer au maximum, et après s'être abstenu de l'utiliser pendant au moins 24 heures, on le laissera allumé à sa température maximale pendant une heure.

6. Des plats servant à la cuisson de gâteaux ou de 'hamets ne pourront être cachérisés par hagala. Le liboun n'étant par ailleurs pas réalisable d'un point de vue technique sans les endommager définitivement, on ne pourra les cachériser pour Pessa'h.

7. Les casseroles utilisées pour cuire sur le feu nécessitent

la hagala, après les avoir nettoyées à fond de toute trace de saleté ou de rouille. On agira de même pour les couvercles et pour les poignées des casseroles.

8. Les poignées des ustensiles fixées par des vis devront être débarrassées de toute salissure avant la hagala, et lavées au savon. Il en est de même pour le manche des couteaux, mais il est préférable d'utiliser des couteaux différents pour Pessa'h.

9. Les supports sur lesquels on pose les casseroles devront être nettoyés et cachérisés à l'eau bouillante (hagala). Si on a versé de l'eau bouillante à partir d'un kéli richon, la cachérisation est valable. La Halakha est la même pour les grilles se trouvant au-dessus des brûleurs de la cuisinière à gaz, ainsi que pour les brûleurs eux-mêmes : on procédera à une hagala après les avoir nettoyés à fond.

10. Concernant une plaque électrique, il est suffisant d'y verser de l'eau bouillante en provenance d'un kéli richon, après l'avoir nettoyée à fond.

11. Une poêle dans laquelle on fait des fritures devra être cachérisée par hagala, sans que le liboun soit nécessaire. Si on n'utilise pas d'huile pour les fritures, la hagala ne sera pas valable. Le liboun étant par ailleurs impossible à réaliser, on ne pourra utiliser une telle poêle pendant Pessa'h.

12. Les plats et assiettes en métal, de même que les cuillères, qui sont utilisés comme kéli chéni, seront cachérisés dans un kéli chéni. Si on a procédé à la hagala dans un kéli richon ou si on a versé dessus de l'eau en provenance d'un kéli richon, le processus de cachérisation sera valable à plus forte raison.

13. Les couronnes dentaires devront être nettoyées de toute trace de 'hamets visible, et il est conseillé de verser dessus un jet d'eau chaude en provenance d'un kéli richon.

14. Les ustensiles en céramique ne pourront être cachérisés et s'ils ont été utilisés à chaud pendant l'année. Il faudra les ranger afin de ne pas en venir à les utiliser pendant Pessa'h.

15. Les ustensiles en porcelaine sont considérés comme ceux en céramique. Si on les a utilisés à chaud, ils ne pourront être cachérisés.

16. Concernant l'évier dans lequel on lave les casseroles et les assiettes, même s'il est en émail, on y versera de l'eau bouillante et il sera permis de l'utiliser à Pessa'h. On procédera de même pour le marbre du plan de travail. Cependant, certains sont plus stricts et le recouvrent de papier aluminium pour Pessa'h.

17. Les ustensiles en verre n'absorbent ni ne rejettent rien, et ils ne nécessitent aucune cachérisation pour Pessa'h, et ce, même s'ils ont contenu un liquide 'hamets pendant un long moment. Les Ashkénazes se montrent cependant plus stricts et considèrent les ustensiles en verre comme ceux en céramique.

Sujet d'actualité



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

Imaginons-nous qu'un beau jour apparaisse une ségoula inédite, inconnue jusque-là, une ségoula à même d'élever nos prières tout droit vers le Trône de Gloire. Les panneaux d'affichage ne tarderaient pas à se couvrir d'affiches colorées annonçant la nouveauté, qui serait vite au cœur de toutes les discussions. Tous seraient éblouis devant les opportunités qu'elle laisserait entrevoir, et qui serait prêt à laisser passer cette occasion en or ?

Or, voilà que nous nous apprêtons à vous présenter une telle ségoula, une ségoula qui ressort clairement des écrits du Ari zal :

« A la synagogue, avant de commencer à lire la paracha de la akéda, la ligature d'Its'hak, et d'enchaîner sur les passages suivants dans sa prière, on doit avoir la pensée de se soumettre à l'obligation d'aimer son prochain comme soi-même, d'aimer tout Juif comme sa propre personne. Car ainsi, sa prière s'élèvera avec toutes les autres téfilot d'Israël ; elle pourra s'élever dans le Ciel et porter ses fruits. »

Qui ne veut pas que ses prières s'élèvent de degré en degré jusqu'au Trône de Gloire ? Qui ne ferait pas tout son possible pour mériter cela ? Qui ne voudrait pas une promesse explicite du Ari zal que ses prières seront exaucées ? Personne ne serait prêt à y renoncer !

Le Ari zal nous apprend LE secret, il nous révèle une ségoula permettant non seulement de faire monter nos prières jusqu'au Trône de Gloire mais garantissant également leur efficacité concrète !

Et quelle est cette ségoula ?

C'est tellement simple : « Avant de commencer sa prière, on doit avoir la pensée de se soumettre à l'obligation d'aimer son prochain comme soi-même, d'aimer tout Juif comme sa propre personne. » C'est tout !

La logique qui se dissimule derrière cette ségoula est on ne peut plus simple :

Chaque téfila a sa force propre. Chaque téfila, émise par un Juif depuis la synagogue, dans son livre de prières, dialogue avec son Père céleste, a un pouvoir extraordinaire. Et que dire de la prière propulsée vers le haut en conjuguant nos forces ? Que dire de la prière élevée par la force de cent ou mille Juifs ? Et que dire de celle portée par l'ensemble de notre peuple uni dans ce but ?

Plus que cela : lorsqu'un homme est disposé à aimer chaque Juif comme lui-même, lorsqu'il prie par exemple pour jouir de la sagesse (« ata 'honen »), il ne prie pas seulement pour lui-même mais pour l'ensemble du peuple ! Lorsqu'il demande : « guéris-nous » (« réfaénou ») et « répands sur nous ta bénédiction » (« barekh alénou »), ce n'est pas seulement à titre personnel mais pour chacun de ses frères en tout endroit du globe ! Pas étonnant, dès lors, que cette téfila jouisse de l'immense pouvoir de la collectivité pour pouvoir atteindre le Trône du Très-Haut !

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le pouvoir d'une pensée

La paracha de Tsav est souvent lue au cours du Chabbat Hagadol, mais quel rapport y a-t-il entre les deux ?

Précisons, avant de répondre à notre question, que le Chabbat précédant Pessa'h porte le nom de Hagadol (« grand ») en souvenir de l'immense miracle qu'Hachem opéra en faveur de nos ancêtres en Égypte. Il était en effet rationnellement impossible que les Hébreux échappent à la fureur des Égyptiens lorsque ces derniers les virent attacher des agneaux, animal vénéré, au pied de leurs lits, les y garder pendant quatre jours puis les sacrifier, les rôti au feu et les consommer par groupes... Une provocation qui ne manqua certes pas d'indigner ce peuple d'idolâtres – nos Sages vont jusqu'à préciser (Tour, Ora'h 'Haïm, 430) qu'en voyant leurs idoles ainsi « malmenées », les Égyptiens grinçaient des dents, impuissants, au point que celles-ci leur en tombaient !

Mais pourquoi le Créateur nous demanda-t-Il de sacrifier les idoles de nos tortionnaires pour ensuite les griller et les manger ? Ne pouvait-Il se contenter de nous montrer Son hégémonie et Sa puissance infinie par des miracles sans exiger cette mise en scène ?

Il est évident qu'Hachem aurait pu nous insuffler la émouna principalement en opérant des prodiges, mais Il savait par ailleurs que les enfants d'Israël avaient besoin de faire eux-mêmes un geste qui les marque profondément et leur permette de détacher totalement leurs pensées des idoles égyptiennes. Car par les seuls miracles, ils auraient certes développé leur foi en Hachem et accompli les mitsvot avec une grande fidélité, mais sans cesser de penser et de croire en un éventuel pouvoir des divinités égyptiennes.

Ils n'en seraient certainement pas venus à les servir concrètement du fait de leur foi dans le Créateur, mais ils n'étaient pas à l'abri de telles pensées insidieuses, après avoir passé tant d'années sous la coupe et l'influence des Égyptiens, dont il n'était pas évident de sortir indemne.

Ces derniers aussi avaient foi en une puissance suprême, mais ils pensaient qu'il fallait la servir en association avec l'agneau. De même, les Hébreux risquaient de croire dans le Créateur tout en accordant une certaine importance à cette idole. En se soumettant à l'ordre de sacrifier l'agneau, les enfants d'Israël déracinaient de leur cœur et immolaient tout relent de foi dans les divinités égyptiennes, jusqu'à arriver au niveau de croire de tout cœur en la suprématie divine absolue.

C'est là que se situe le lien entre la paracha de Tsav et le Chabbat Hagadol : la première nous enseigne la gravité d'une mauvaise pensée, même si elle ne s'accompagne pas d'un acte, notion qu'évoque également ce Chabbat à travers son nom : Hachem nous ordonna alors de sacrifier l'agneau pascal pour éviter toute confusion concernant l'idolâtrie. Car même si cette confusion ne débouchait pas sur des actes concrets, la seule pensée du pouvoir éventuel de l'idole risquait de porter atteinte au service divin et à l'intégrité de la émouna.



La mystérieuse signature

« Si c'est par reconnaissance qu'on en fait hommage (...) »
(Vayikra 7, 12)

Dans notre paracha, l'offrande de remerciement ou korban toda a la part belle. Il s'agit du sacrifice visant à exprimer sa gratitude au Créateur, dans le cadre du service au Temple, après une maladie, un voyage périlleux, une libération de détention...

Le 'Hida raconte, à propos de son grand-père, Rabbi Avraham Azoulay, que lui et sa famille atteignirent directement les côtes du Maroc suite à l'expulsion des Juifs d'Espagne, puis s'installèrent à Fez. Arrivés les mains vides, ils allaient devoir recommencer leur vie à zéro.

Alors qu'ils venaient d'atteindre les rivages du pays de l'extrême couchant, une soudaine tempête se leva, et le bateau qui les avait menés là sombra en quelques instants dans les eaux en furie.

Afin de garder en mémoire le souvenir de ce miracle auquel il avait assisté de ses propres yeux, le 'Hida adopta, à compter de ce jour, une signature rappelant la forme d'un navire.



DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Voici un épisode que raconta Rabbi Pin'has Amos au sujet de l'inspiration divine qui habitait Rabbi 'Haïm Pinto :

À cette époque, au Maroc, il était courant que les femmes préparent elles-mêmes la levure pour cuire leur pain. Une année, apparut sur le marché de la levure chimique. Le grand-père de Rabbi Pin'has Amos était très pointilleux sur la cacherout et il refusa fermement de manger du pain qui aurait été fabriqué avec cette levure.

Le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto qui le connaissait bien, l'apprit par inspiration divine et vint lui rendre visite. Au cours de la conversation qui s'engagea, le grand-père fit part au Rav de son refus de manger du pain contenant cette levure.

Rabbi 'Haïm lui dit : « Cette levure est autorisée par le comité de cacherout de la communauté. Je t'en prie, ne provoque pas de scission au sein de celle-ci en refusant d'en consommer. »

Le grand-père de Rabbi Pin'has Amos, qui se reposait dans tous les domaines sur les décisions du Tsaddik, accepta ses paroles. À partir de ce jour-là, il ne refusa plus de manger du pain préparé avec de la levure chimique.

À ce sujet, on peut ajouter que cette obéissance aux Sages est évoquée dans la Torah, comme il est écrit (Dévarim 17:10-11) : « Tu prendras soin à faire selon tout ce qu'ils t'enseigneront (...) Tu ne t'écarteras pas de la parole qu'ils te raconteront, [ni] à droite ni à gauche. » Si, que D.ieu en préserve, l'homme devait reconsidérer les paroles des Rabbanim, il n'y aurait plus de limite à cela. C'est pourquoi le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto a ordonné d'obéir à une permission donnée par les Sages et il n'y avait aucune raison de se montrer plus rigoureux.

De cette histoire, nous apprenons combien le Tsaddik veillait à éviter les controverses, que ce soit au sein de la communauté ou entre les Rabbanim de son époque.